

Etoile MARQUET
Logirem Bât. A
8, rue Raoul Follereau

13090 AIX-EN-PROVENCE

Monsieur Hugues PARANT
Préfet des Bouches-du-Rhône
Préfecture des Bouches-du-Rhône
Boulevard Paul Peytral

13282 MARSEILLE cedex 20

R.A.R. n°1A04761381514

Aix-en-Provence, le 25 avril 2012

2 pages

P. J : 8 (48 pages)

Objets : - communication de plainte avec 7 pièces jointes,
- Annulation des élections du premier tour.
- Demande de retrait des bulletins au nom de « Nicolas SARKOZY ».

Monsieur le Préfet,

Je viens par la présente vous communiquer la plainte en date du 25 avril 2012 avec les pièces jointes déposées auprès de Madame Dominique MOYAL, procureur de la République, avec laquelle je vous demande de prendre attache ce, afin de bon fonctionnement des institutions.

De même, je vous serais gré de :

- Veiller à ce que toutes les personnes placés dans les bureaux de vote aient leur nom apparent et au su et au vu des citoyens venant voter.
- Faire annuler l'élection pour les présidentielles du premier tour qui s'est tenu le 22 avril 2012 puisque, comme exposé dans ma plainte étayée de preuves, le dit Nicolas SARKOZY n'existe nullement à l'état civil dans aucune mairie de Paris.
- Faire retirer tous les bulletins de vote au nom de ce quidam des bureaux de vote des Bouches-du-Rhône et puisque vous êtes également Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et Préfet de la zone de défense Sud et vous coordonnez les actions, dans les autres départements méditerranéens.

Il est à rappeler qu'aucun politique ne peut vous donner un contrordre puisque les citoyens français constituent le peuple souverain, que ni Nicolas SARKÖZY de NAGY-BOCSA ni ses amis ne sont légitimes dans leurs fonctions et qu'ils sont partie prenante donc nullement impartiaux.

Vous remerciant de vos diligences, veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes

salutations respectueuses.

E. MARQUET

- Pièces jointes :
- 1) Plainte en date du 25 avril 2012 adressée à Madame Dominique MOYAL, Procureur de la République à AIX-EN-PROVENCE (7 pages).
 - 2) Copie du bulletin de vote du 22 avril 2012.
 - 3) mon attestation d'incident en date du 22 avril 2012 refusée par le bureau de vote et la mairie d'AIX-EN-PROVENCE.
 - 4) Preuves de l'inexistence de Nicolas SARKOZY (12 pages).
 - 5) Plainte de l'association SOS-JUSTICE ET FROIT DE L'HOMME en date du 09 février 2012 (20 pages).
 - 6) Communiqué de presse du Conseil Constitutionnel du 19 mars 2012.
 - 7) Déclaration du 25 avril 2012 du Conseil Constitutionnel (5 pages).
 - 8) Attestation d'incident en date du 21 avril 2012 de Monsieur René HOFFER auprès de la mairie de PANAAUIA à Tahiti.

Destinataire		
91 ^{bis} Huissiers PARAILL Bâtiment des Bouches du Rhône Profil des bouffes du Rhône Rd. Paul Feytaud 13090 MARSAILLE cedex 02		
LA POSTE Numéro de l'envoi : 1A 047 613 8151 4 RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION Expédié le 27/04/12 Aix-en-Provence JAS DE BOUFFAN Atoile MARQUET Lognon BT A 18 Rue Raoul Follereau 13090 Aix-en-Provence		
Les avantages du service suivi : Vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non distribution. 3 modes d'accès direct à l'information de distribution : ■ SMS : Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 6 20 80 (0,35 € TTC + prix d'un SMS) ■ Le site internet : www.laposte.fr/suivi ■ Le service vocal interactif : N° Cristal 0 969 397 398 (prix d'un appel non surtaxé)		
13090	AIX EN PCE JAS DE BOUFFAN	16H
Date :	Prix :	CRBT :
27/04/12	7,03EUR	
Niveau de garantie : 16 € <input type="checkbox"/> 153 € <input type="checkbox"/> 458 € <input type="checkbox"/>		

Conservé ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.
Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de Poste.
Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de Poste ou sur le site www.laposte.fr
Pensez également à la Lettre Recommandée Électronique, consultez www.laposte.fr/le.

PREUVE DE DÉPÔT
À CONSERVER PAR LE CLIENT